



Fonds de soutien aux grandes entreprises / Les premiers chèques d'une valeur de 1,132 milliard F Cfa ont été remis aux entreprises bénéficiaires du fonds de soutien annoncé par le gouvernement

1,132 milliard F Cfa octroyé aux premiers bénéficiaires



Le ministre Souleymane Diarrassouba a insisté sur le caractère inclusif et transparent du fonctionnement du Fsge.

Les premiers chèques d'une valeur de 1,132 milliard F Cfa ont été remis aux entreprises bénéficiaires du fonds de soutien annoncé par le gouvernement.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds de soutien aux grandes entreprises (Fsge-Covid 19), le ministre du Commerce et de l'industrie, Souleymane Diarrassouba, a remis des chèques d'un montant global de 1,132 milliard F Cfa aux premiers bénéficiaires dudit fonds. C'était le mardi 19 mai 2020, au 20ème étage de l'immeuble Sciam au Plateau, lors d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Economie et des finances, Adama Coulibaly et en présence du ministre en charge des Petites et moyennes entreprises (Pme) Félix Anoblé Miézan et du ministre chargé de la Promotion de la jeunesse et de l'emploi jeunes, Mamadou Touré et des représentants du secteur privé.

« L'analyse des premiers dossiers soumis au Comité de Gestion du Fsge-Covid-19 a permis de sélectionner trois entreprises éligibles que sont Bernabé-CI, Tôles Ivoire SA et Manutention Climatisation Technique (Mct), pour un montant global de 1,132 milliard de Fcfa », a annoncé le ministre Souleymane Diarrassouba. Après avoir adressé ses félicitations aux dirigeants de ces entreprises, le ministre les a encouragés à faire bon usage des fonds pour relancer leurs activités, de préserver leurs outils de production et surtout de sauvegarder les emplois. Il les a exhortés à respecter leurs engagements tels que prévus dans les conventions de prêts, en vue de permettre à un

grand nombre d'entreprises de bénéficier de ces fonds. « Cette phase transitoire portant sur une enveloppe de 10 milliards Fcfa a pour objet le financement du besoin en fonds de roulement des entreprises sur une maturité de 18 à 36 mois dont 8 mois de différé total au taux exceptionnel de 3% Ttc, et un montant maximum par contrepartie de 500 millions F Cfa », a précisé le ministre Souleymane Diarrassouba.

Il a par la suite précisé que l'entreprise désireuse de bénéficier du Fonds de soutien aux grandes entreprises doit obéir à quatre critères essentiels. Elle doit, à cet effet, être une entreprise de droit ivoirien implantée en Côte d'Ivoire; ayant enregistré un chiffre d'affaires supérieur à un milliard Fcfa sur les trois années consécutives (2017, 2018 et 2019); être en activité effective et continue sur au moins deux années fiscales 2018 et 2019; être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 janvier 2020; et enfin, avoir enregistré une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% au premier trimestre 2020 en glissement annuel, comparé au premier trimestre 2019. Il a aussi précisé que toute grande entreprise désireuse de bénéficier du soutien du Fonds est invitée à formuler sa demande auprès du secrétariat exécutif du Fonds, assuré par le ministère du Commerce et de l'industrie, à travers la direction d'exécution du Parcsi, sur la plateforme web du Fsge à l'adresse : www.fsge.gouv.ci. Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du fonds, avec une priorité donnée aux entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise.

JULES. CÉSAR